

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres

## **Adocia**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

ODICEO  
115, boulevard de Stalingrad  
C.S. 52038  
69616 Villeurbanne Cedex  
S.A. au capital de € 275.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Adocia**

Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Adocia, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 2.21 Chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance des revenus. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

ODICEO

ERNST & YOUNG et Autres



Sylvain Boccon-Gibod



Sylvain Lauria

## Bilan, IFRS

<b>ACTIF - (En milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Immobilisations incorporelles	3.1	-	2
Matériel de laboratoire	3.2	812	557
Autres immobilisations corporelles	3.2	1 118	418
Actifs financiers	3.3	182	808
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>2 112</b>	<b>1 786</b>
Stocks	3.5	23	35
Clients et comptes rattachés	3.6	5 150	158
Autres actifs courants	3.7	8 747	765
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	72 062	49 800
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>85 983</b>	<b>50 758</b>
<b>** TOTAL GENERAL **</b>		<b>88 095</b>	<b>52 544</b>

  

<b>PASSIF - (en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Capital social		685	622
Prime d'émission		78 670	49 097
Écarts de conversion du groupe		2	
Réserves – part du groupe		(44 858)	(26 499)
Résultat – part du groupe		12 553	(20 715)
<b>INTERÊTS NON CONTRÔLANTS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>3.9</b>	<b>47 052</b>	<b>2 505</b>
Dettes financières long terme	3.10	702	728
Provisions à long terme	3.11	1 095	396
Passifs d'impôt différés			
Autres passifs non courants	3.12	18 839	29 568
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>20 636</b>	<b>30 692</b>
Dettes financières court terme	3.14	89	1 573
Autres passifs financiers courants	3.14	46	111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.13	5 461	2 649
Autres passifs courants	3.13	14 811	15 014
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>20 407</b>	<b>19 347</b>
<b>** TOTAL GENERAL **</b>		<b>88 095</b>	<b>52 544</b>

## Compte de Résultat, IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Chiffre d'affaires	36 936	704
Autres revenus	7 818	3 459
<b>Total produits</b>	<b>44 753</b>	<b>4 163</b>
Charges d'exploitation hors dotations et reprises	(34 182)	(20 928)
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	(468)	(397)
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>	<b>10 103</b>	<b>(17 161)</b>
Autres produits et charges opérationnels		
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>10 103</b>	<b>(17 161)</b>
Produits financiers	2 548	608
Charges financières	(430)	(84)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 118</b>	<b>524</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>12 220</b>	<b>(16 637)</b>
impôts	333	(4 078)
<b>RESULTAT NET</b>	<b>12 553</b>	<b>(20 715)</b>
Intérêts non contrôlants		
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>12 553</b>	<b>(20 715)</b>
Résultat de base par action (€)	1,9	(3,3)
Résultat dilué par action (€)	1,8	(3,3)
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>12 553</b>	<b>(20 715)</b>
<i>Ecart actuariels sur IFC</i>	(629)	(73)
<i>Impôts différés</i>	0	24
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :</i>	(629)	(49)
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>11 924</b>	<b>(20 764)</b>

## Tableau de flux de trésorerie, IFRS

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net</b>	<b>12 553</b>	<b>(20 715)</b>
Dotations nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	507	347
Plus ou moins value de cession d'actifs immobilisés	-	(25)
Charges et produits calculés	3 027	3 537
Abandon Oséo lié au constat d'échec	(1 050)	
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>15 037</b>	<b>(16 856)</b>
Coût de l'endettement financier net		
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>15 037</b>	<b>(16 856)</b>
Impôts versés	(544)	
<b>Variation des produits constatés d'avance</b>	<b>(10 749)</b>	<b>40 380</b>
<b>Variation du BFR (y compris avantages au personnel)</b>	<b>(9 959)</b>	<b>7 037</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>(6 216)</b>	<b>30 561</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	(1 284)	(401)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-	25
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(20)	(1)
Cession d'actifs financiers non courants		202
Autres flux liés aux opérations d'investissement	500	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(804)</b>	<b>(174)</b>
Augmentation de capital	29 782	
Nouveaux emprunts et avances remboursables		-
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	(500)	-
Intérêts financiers nets versés	-	-
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>29 282</b>	<b>-</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>22 262</b>	<b>30 386</b>
Trésorerie d'ouverture	49 800	19 415
Trésorerie de clôture	72 062	49 800

**Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR):**

<b>BFR</b>	<b>Variation</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>2015/2014</b>
Stocks	12
Clients et comptes rattachés	(4 992)
Autres créances et avances	(7 594)
Charges constatées d'avance / autres créances	(388)
Provision - avantages au personnel	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(2 617)
Autres dettes	(386)
<b>Variation du BFR</b>	<b>(9 959)</b>

**Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :**

<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Valeurs mobilières de placement (échéance < 3 mois)	10 108	6 304
Disponibilités	61 954	43 495
<b>Trésorerie nette</b>	<b>72 062</b>	<b>49 800</b>

## Tableau de variation des capitaux propres, IFRS

(montants en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Montants	Primes liées au capital	Réserves	Résultat	Autres éléments du résultat global (OCI)	Total capitaux propres
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>6 211 876</b>	<b>621</b>	<b>48 810</b>	<b>-26 136</b>	<b>-4 293</b>	<b>128</b>	<b>19 130</b>
Résultat de l'exercice 2014					-20 715		-20 715
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel						-69	-69
Ecart de conversion							0
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-20 715</b>	<b>-69</b>	<b>-20 783</b>
Affectation du résultat 2013				-4 293	4 293		0
Augmentation de capital							0
Frais d'augmentation de capital							0
Exercice des instruments de capitaux propres	4 200	0	0			12	12
Paiement fondé sur des actions				3 328			3 328
Contrat de liquidité							
- neutralisation des actions propres			288	531			819
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>	<b>4 200</b>	<b>0</b>	<b>287</b>	<b>-435</b>	<b>4 293</b>	<b>12</b>	<b>4 158</b>
<b>Solde au 31/12/2014</b>	<b>6 216 076</b>	<b>622</b>	<b>49 097</b>	<b>-26 571</b>	<b>-20 715</b>	<b>71</b>	<b>2 505</b>
Résultat de l'exercice 2015					12 553		12 553
Gains et (pertes) actuariels sur avantages au personnel						-629	-629
Ecart de conversion							0
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 553</b>	<b>-629</b>	<b>11 924</b>
Affectation du résultat 2014				-20 715	20 715		0
Augmentation de capital	621 887	62	31 903				31 965
Frais d'augmentation de capital			-2 152				-2 152
Exercice des instruments de capitaux propres (BSA/BSPCE)	8 400	1	33				34
Paiement fondé sur des actions				2 903			2 903
Contrat de liquidité							
- neutralisation des actions propres			-211	84			-127
<b>Total des relations avec les actionnaires</b>	<b>630 287</b>	<b>63</b>	<b>29 573</b>	<b>-17 728</b>	<b>20 715</b>	<b>0</b>	<b>32 623</b>
<b>Solde au 31/12/2015</b>	<b>6 846 363</b>	<b>685</b>	<b>78 670</b>	<b>-44 299</b>	<b>12 553</b>	<b>-558</b>	<b>47 052</b>



## ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS ETABLIS SELON LES NORMES IFRS

### 1. Présentation de l'activité et des événements majeurs

#### 1.1. Information relative à la Société et à son activité

Adocia est une société anonyme de droit français créée le 22 décembre 2005.

Elle est spécialisée dans le développement de médicaments « best-in-class » à partir de molécules thérapeutiques déjà approuvées, en particulier de protéines et d'anticancéreux.

La Société détient une filiale à 100% (Adocia Inc) créée en mars 2015 dont l'objectif est de représenter Adocia aux Etats-Unis.

Les états financiers consolidés aux normes IFRS d'Adocia pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 15 mars 2016 et autorisés à la publication. Ils sont présentés de manière consolidée pour Adocia et sa filiale (Adocia Inc), l'ensemble étant dénommé « la Société ».

#### 1.2. Evénements majeurs de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'année 2014 s'était achevée avec la signature d'un accord de licence majeur avec Eli Lilly pour le développement d'une formulation ultra-rapide d'insuline analogue avec la technologie BioChaperone®.

L'année 2015 a été marquée par une activité intense dans le cadre de partenariat, avec, dès le 20 janvier, le lancement d'un essai clinique portant sur l'effet de l'insuline ultra-rapide BioChaperone Lispro après le repas. Après la publication des résultats positifs de cet essai fin juin 2015, 3 essais ont ensuite été lancés au cours du second semestre :

- Deux études de phase 1b sur l'administration répétée d'insuline ultra-rapide, l'une réalisée chez des patients diabétiques de type 1 et l'autre réalisée chez des patients diabétiques de type 2,
- Une étude de phase 1b réalisée sur des patients diabétiques de type 1 utilisant une pompe à insuline.

Les résultats de ces 3 études sont attendus au cours du premier semestre 2016.

Comme prévu au contrat de licence et de collaboration, Lilly prend en charge l'ensemble des dépenses internes et externes supportées par Adocia.

En parallèle de ces essais portant sur la formulation U100, une formulation deux fois plus concentrée U200 a été testée au cours d'une étude pilote de bioéquivalence en comparaison avec la formulation U100. Les résultats positifs de cet essai, publiés en décembre, ont permis à Adocia de recevoir un paiement d'étape de 10 millions de dollars. Il s'agit du premier paiement d'étape reçu au titre du contrat de licence qui prévoit un montant potentiel de 520 millions, si le produit atteint certains jalons de développements cliniques, réglementaires et certains objectifs de vente.

L'année 2015 a également été dense pour les projets développés sur fonds propres par Adocia :

- BioChaperone Combo, la combinaison unique d'une insuline lente glargine et de l'insuline rapide Lispro, avec des deux essais cliniques réalisés au cours de l'année 2015 : l'un sur 28 patients diabétiques de type 1 comparant BioChaperone Combo avec Humalog Mix 75/25 et l'autre chez 24 patients diabétiques de type 2 en comparaison avec Humalog Mix 75/25 et la double injection de Lantus et d'Humalog.

Dans les 2 essais, les résultats obtenus ont permis de démontrer une action prandiale précoce significativement supérieure et un effet métabolique prolongé de BioChaperone Combo par rapport à HumalogMix 75/25. L'étude sur les patients de type 2 a également permis d'établir la

preuve du concept que le produit développé par Adocia avait un effet similaire à celui de la double injection de Lantus et d'Humalog.

Les résultats de ces études permettent de valider pleinement la poursuite du développement clinique sur 2016.

- BioChaperone<sup>®</sup> insuline humaine (HinsBet) : les résultats de l'étude clinique de phase II publiés en février 2015 ont démontré que l'action d'Hinsbet était significativement plus rapide qu'Humulin<sup>®</sup> et comparable à celle d'Humalog dans la première heure (critique pour le contrôle de la glycémie). Forte de ses résultats, la Société a poursuivi le développement et préparé les prochaines études dont le lancement est prévu début 2016.

- BioChaperone PDGF-BB : l'essai clinique de phase 3 s'est poursuivi tout au long de l'année 2015 avec le recrutement et le traitement de 252 patients. Les résultats sont attendus pour le premier semestre 2016.

Par ailleurs, la Société a continué à collaborer avec des grands acteurs de la pharmacie en réalisant des études de faisabilité portant sur des formulations innovantes d'anticorps monoclonaux.

Sur le plan financier, l'année 2015 a été marquée par la réalisation d'un placement privé de près de 30 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels, notamment américains. Cette levée de fonds de près de 10% du capital a permis de renforcer la position de trésorerie d'Adocia et d'augmenter sa visibilité auprès de la communauté financière et auprès des acteurs du monde pharmaceutique.

Sur le plan de l'organisation, Adocia a franchi une nouvelle étape dans son développement. Elle a tout d'abord créé une filiale aux Etats-Unis et recruté un général manager et un chief medical officer. Elle a également renforcé ses équipes en France en recrutant près de 25 personnes pour soutenir le développement de ses projets. Elle a étendu ses locaux et aménagé près de 700 m<sup>2</sup> supplémentaires de laboratoires et de bureaux.

Enfin, en décembre 2015, la Société a fêté ses 10 ans au cours d'une journée réunissant l'ensemble des salariés, des personnes et des sociétés qui ont contribué à son succès.

### **1.3. Evénements postérieurs à la clôture**

En date du 18 janvier 2016, la Société a signé une promesse de vente avec la Métropole de Lyon pour l'acquisition du bâtiment où sont situés ses locaux 115 avenue Lacassagne, 69003 Lyon. La promesse de vente porte sur le bâtiment dénommé « Pépinière Lacassagne » d'une surface totale de 7.120 m<sup>2</sup>, le terrain sur lequel se trouve le bâtiment ainsi que 43 emplacements de parkings.

La Société dispose de la jouissance immédiate du bien, et ce, dès la signature de la promesse de vente.

La signature de l'acte de vente devrait intervenir au cours du mois d'avril 2016.

## **2. Méthodes et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes**

### **2.1. Principes d'établissement des comptes de la Société**

#### **Déclaration de conformité**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers annuels de la Société sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

### **Principes de préparation des états financiers**

Les états financiers de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### **Continuité d'exploitation**

L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue compte tenu de la capacité financière de la Société (trésorerie disponible) au regard de ses besoins de financement des 12 prochains mois.

### **Principes et méthodes comptables**

Les principes et méthodes comptables appliqués par la Société dans les états financiers annuels sont identiques à ceux utilisés dans les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Les produits constatés au 31 décembre 2015 et 2014 (respectivement 70,6 et 73 milliers d'euros) suite à la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) sont enregistrés dans les comptes conformément à la norme IAS 19, en déduction des charges de personnel.

Par ailleurs, les nouveaux textes applicables obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivants :

### Normes, amendements de normes et interprétations applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- IFRIC 21 – Droits et taxes (applicable au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014) – Comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigée.
- Amendement d'IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur ;

### Autres amendements de normes :

- Amendement d'IFRS 1 – première application des IFRS ;
- Amendement d'IFRS 3 – regroupement d'entreprises ;
- Amendement d'IAS 40 – immeuble de placement ;

Ces nouvelles normes ne font pas l'objet de développements dans le cadre de l'information financière dans la mesure où elles ne sont pas applicables à la Société.

### Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union européenne :

- Amendement d'IAS 19 – cotisation des membres du personnel ;
- Amendement d'IFRS 2 – paiements à base d'actions ;
- Amendement d'IFRS 8 – secteurs opérationnels ;
- Amendement des bases de conclusion d'IFRS 13 ;
- Amendement d'IAS 16 et IAS 38 – immobilisations corporelles et incorporelles ;

- Amendement d'IAS 24 – informations relatives aux parties liées.

La Société n'a pas appliqué par anticipation ces interprétations. Elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers.

### **Méthodes de consolidation**

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes de toutes les filiales dont Adocia détient directement ou indirectement le contrôle. Le contrôle est apprécié, conformément à IFRS10, sur la base de trois critères : le pouvoir, l'exposition aux rendements variables et le lien entre pouvoir et ces rendements.

En mars 2015, la Société a créé une filiale dénommée Adocia Inc. détenue à 100% et consolidée à fin décembre 2015 par intégration globale.

L'entrée de la filiale Adocia Inc. dans le périmètre de consolidation est effective à la date de création. Ses produits et charges sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de création.

Toutes les transactions entre la filiale Adocia Inc. et la Société ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

### **Conversion des comptes de la filiale étrangère**

Les états financiers de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation.

La méthode utilisée par la Société est celle du taux de clôture. Elle consiste ainsi à convertir les postes du bilan au taux de clôture et les éléments du résultat au taux moyen de l'exercice ; les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

## **2.2. Utilisation de jugements et d'estimations**

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ses comptes annuels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2014. Ces hypothèses relèvent notamment d'IFRS 2 (« paiement fondé sur des actions ») et IFRS 15 (« Produits des activités ordinaires tirés des

contrats conclus avec des clients »), et sont explicitées dans les paragraphes suivants resp. §2.15 et §2.21.

### **2.3. Monnaie fonctionnelle de présentation**

Les états financiers de la Société sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère et de sa filiale.

### **2.4. Distinction courant / non courant**

La Société applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an.

### **2.5. Immobilisations incorporelles**

#### Recherche et développement :

Conformément à l'IAS 38, les frais de recherche internes sont comptabilisés en charges dès qu'ils sont encourus.

Les frais de développement sont immobilisés si et seulement si les critères suivants sont remplis :

- (a) faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- (b) intention de la Société d'achever le projet,
- (c) capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- (d) démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actifs,
- (e) disponibilités de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et (f) évaluation fiable des dépenses de développement.

#### Brevets :

Les coûts engagés préalablement au dépôt et à l'obtention des brevets sont inscrits à l'actif de la Société selon les mêmes dispositions que celles permettant la capitalisation des frais de développement.

#### Autres immobilisations incorporelles :

Les actifs incorporels acquis séparément par la Société sont comptabilisés au coût historique, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, licences, et logiciels sont amortis sur la durée prévisionnelle d'utilisation (entre 2 et 5 ans en fonction de la nature du logiciel).

### **2.6. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles, exception faite des acquisitions de parking pour lesquels la Société a fait le choix de ne pas les amortir.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations, et en tenant compte, le cas échéant des valeurs résiduelles :

	Durée
Agencements et installations	1 à 6 ans
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

### **2.7. Location financement (dont crédit-bail)**

Le cas échéant, les biens, objets de contrats de location financement (transférant à la Société la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué), sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, en contrepartie d'une dette du même montant.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que les règles présentées précédemment en note 2.6. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont, quant à eux, comptabilisés en charges, de façon linéaire sur la durée du contrat, et ce jusqu'à l'échéance du contrat.

### **2.8. Coûts d'emprunts**

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel, sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

### **2.9. Valeur recouvrable des actifs non courants**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice interne ou externe montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif testé à sa valeur recouvrable. Le test est réalisé au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie qui est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur cinq ans en général, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie du test.

Au 31 décembre 2015, aucun actif non courant ne présente d'indice interne ou externe de perte de valeur.

#### **2.10. Base d'évaluation des stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût de revient ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Ils peuvent être dépréciés si la date de péremption est dépassée, ou/et si le projet auquel ils se rapportent a été abandonné par la Société et a fait l'objet d'un constat d'échec. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode premier entré premier sorti.

#### **2.11. Actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

##### Actifs détenus jusqu'à l'échéance :

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers que la Société a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeurs.

##### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

### Prêts et créances :

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

### Actifs disponibles à la vente :

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

Les seuls actifs financés à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de VMP (SICAV monétaires en euro) cotées sur un marché actif : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

### Réserve de trésorerie du contrat de liquidité :

La réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité destiné au rachat d'actions propres est enregistrée en actifs financiers non courant.

## **2.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants. Dans le bilan, les découverts bancaires figurent dans les Passifs financiers courants.

## **2.13. Avances remboursables**

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme d'avances remboursables.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- La société se conformera aux conditions attachées aux subventions ;
- Et les subventions seront reçues.



Les avances remboursables sont enregistrées en « Dettes financières long terme » et en « Dettes financières court terme » selon leur échéance. En cas de constat d'échec prononcé, l'abandon de créance consenti est enregistré en « Subventions, financements public et crédit d'impôt ».

Ces avances ont été comptabilisées conformément à la norme IAS 20 : s'agissant d'avances financières, consenties à des taux d'intérêts inférieurs au taux du marché, ces avances sont évaluées selon IAS 39, si les impacts sont significatifs.

#### **2.14. Capitaux propres**

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis. Les actions ordinaires et les actions de préférence ont ainsi pu être classées en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôts.

Les actions propres détenues par la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en moins des capitaux propres. Le résultat de cession de ces actions propres est enregistré également directement dans les capitaux propres

#### **2.15. Paiements fondés sur les actions**

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

La Société a mis en place plusieurs plans de rémunération dénoués en actions.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont ainsi octroyées aux dirigeants, à certains salariés de la Société, et également à d'autres personnes physiques.

La Société utilise pour valoriser la juste valeur de ces options, le modèle Black & Sholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel ou charges externes selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions.

#### **2.16. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque la Société attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat, nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps

de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Elles font l'objet d'un classement en passif non courant ou courant en fonction de leur nature, de leur objet et de leur échéance.

### **2.17. Engagements sociaux**

Conformément à la norme IAS 19R, les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la Société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaire, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2015 sont décrites en note 3.11.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont ainsi comptabilisés en autres éléments du résultat global pour les avantages postérieurs à l'emploi.

La provision figurant au bilan sur une ligne spécifique, correspond à l'engagement total à la date de clôture, ajusté, le cas échéant, du coût des services passés. Le coût des services passés liés à un changement de plan sont comptabilisés en compte de résultat immédiatement pour la part des droits déjà acquis et de manière étalée sur la période moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La charge de l'exercice est composée du coût des services rendus qui constitue une charge d'exploitation et de la charge de désactualisation qui constitue une charge financière.

### **2.18. Passifs financiers**

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

#### *Passifs financiers comptabilisés au coût amorti :*

Les emprunts et autres passifs financiers, telles que les avances conditionnées, sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts et les avances conditionnées sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

### Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### **2.19. Créances et dettes libellées en devises**

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

#### **2.20. Impôts exigibles et différés**

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

#### **2.21. Chiffre d'affaires**

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités de la Société. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.

Dans le cadre de ses activités ordinaires, la Société peut conclure des contrats commerciaux avec des groupes pharmaceutiques. La rémunération de ces contrats serait en général basée sur :

- Le paiement d'une prime à la signature (« access fees » ou « up-front payment »)
- La rémunération de développements spécifiques basée sur l'atteinte de jalons techniques (milestones payments)
- La rémunération des efforts de recherche et développement (collaborative agreements)
- Les ventes futures de produits (royalties).

La Société comptabilise des produits lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et que des critères spécifiques sont remplis pour chacune des activités de la Société.

S'agissant des licences, un paiement initial (« up-front fee ») peut être prévu au contrat. Si la Société a rempli l'intégralité de ses obligations à la clôture, que le montant est encaissé de manière définitive et que la Société n'est pas engagée à remplir des prestations complémentaires sur la durée du contrat, alors ce paiement initial est reconnu immédiatement en résultat de l'exercice. Adocia considère les éléments de circonstances et de faits pour déterminer si de tels paiements reçus sont ainsi à étaler avec la rémunération globale du contrat ou peuvent être constatés immédiatement.

Le chiffre d'affaires de la Société peut également se rapporter à des études de faisabilité dont l'évaluation est basée soit sur l'atteinte de jalons techniques, soit sur la méthode des coûts encourus. Le cas échéant, une dépréciation peut être comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

## **2.22. Autres revenus**

### Subventions :

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en produits sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

### Crédit d'impôt recherche :

Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1er janvier 2005, au sein de la Communauté Européenne ou dans un autre Etat faisant parti de l'accord sur l'Espace Economique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire.

## **2.23. Information sectorielle**

La Société n'a pas à ce jour identifié de segments opérationnels distincts. La Société opère majoritairement en médecine régénératrice pour le traitement des maladies chroniques. L'intégralité des actifs et du résultat opérationnel présentée est localisée en France.

## **2.24. Présentation du compte de résultat**

La Société présente son compte de résultat par nature.

La destination des charges est donnée dans la note 3.15

### Dépenses de recherche et développement :

Coûts internes et externes des travaux de recherche et développement de nouveaux produits.

### Frais généraux :

Ensemble des coûts des fonctions supports et de la direction générale.

### Autres produits et charges opérationnels :

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Les autres produits et charges opérationnels incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

### Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités de la Société, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

### Résultat financier :

Le résultat financier inclut l'ensemble :

- Des charges liées au financement de la société : intérêts payés et désactualisation des avances remboursables
- Des produits liés aux intérêts perçus.

Les éventuels gains ou perte de change sont également comptabilisés dans le résultat financier.

### Impôts

*Impôt sur les bénéfices* : Cette rubrique intègre l'impôt constaté au titre de l'année sur un éventuel résultat fiscal bénéficiaire (normes françaises).

Les impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Le taux d'impôt légal à la date de clôture est retenu pour déterminer les impôts différés.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables. Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas reconnu au bilan d'actif d'impôt différé au titre des déficits reportables.

## **2.25. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

## **2.26. Juste valeur des instruments financiers**

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres de la Société. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

**3. Compléments d'information relatifs à certaines rubriques du bilan et du compte de résultat**

**3.1. Immobilisations incorporelles**

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en milliers d'euros)</b>	<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>VALEURS NETTES</b>
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>75</b>	<b>73</b>	<b>2</b>
Acquisitions/(Dotations) (Cessions)/reprises		2	(2)
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>75</b>	<b>75</b>	<b>0</b>

Les immobilisations incorporelles se composent de logiciels.

En raison des risques et incertitudes liées aux autorisations réglementaires et au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis pour aucun des projets de développement en cours. Par conséquent, la totalité des coûts encourus par la Société est comptabilisée en charges. Il en est de même pour les coûts relatifs aux brevets.

Les montants comptabilisés en charge sont donnés en note 3.15.

### 3.2. Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES (en milliers d'euros)	Matériel de laboratoire	Agencements et installations	Mobilier, matériel de bureau	Total
<b>Total valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>1 841</b>	<b>677</b>	<b>681</b>	<b>3 198</b>
Acquisitions	489	734	212	1 434
Cessions	(1)		(73)	(74)
<b>Total valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>2 329</b>	<b>1 410</b>	<b>819</b>	<b>4 559</b>

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (en milliers d'euros)	Matériel de laboratoire	Agencements et installations	Mobilier, matériel de bureau	Total
<b>Total valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>1 283</b>	<b>416</b>	<b>523</b>	<b>2 223</b>
Dotations	235	148	96	480
Reprises / Sorties	(1)		(73)	(74)
<b>Total valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>1 518</b>	<b>564</b>	<b>546</b>	<b>2 629</b>

VALEURS NETTES (en milliers d'euros)	Matériel de laboratoire	Agencements et installations	Mobilier, matériel de bureau	Total
<b>Total valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>557</b>	<b>261</b>	<b>157</b>	<b>976</b>
<b>Total valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>811</b>	<b>846</b>	<b>273</b>	<b>1 930</b>

La Société possède plusieurs biens financés par crédit-bail. Elle est détentrice de deux contrats. Le premier porte sur un bien dont la valeur d'acquisition est de 72 milliers d'euros financé sur 3 ans et le deuxième porte sur des équipements dont la valeur totale d'acquisition est de 85 milliers d'euros financés sur 4 ans. Ces deux contrats se terminent en 2016 et 2017.

### 3.3. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants de la Société s'analysent comme suit :

ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (en milliers d'euros)	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>809</b>		<b>809</b>
Acquisitions/(Dotations)	20		20
(Cessions)/reprises	(646)		(646)
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>183</b>		<b>183</b>

Les actifs financiers non courants sont constitués principalement de dépôts de garantie versés dans le cadre de contrats de garantie de location simple ainsi que de la réserve de trésorerie liée au contrat de liquidité (se référer au paragraphe « Gestion du capital » présent dans la note 3.09).

### 3.4. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

La Société n'est pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon il pourra résorber son déficit cumulé. Dès lors, la Société n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé relatif à ces déficits.

Le montant des impôts différés actifs non comptabilisés au titre des déficits reportables antérieurs s'élève à 37,1 millions d'euros au 31/12/2014 et 41 millions d'euros au 31/12/2015.

### 3.5. Stocks

La valeur nette des stocks est de 35 milliers d'euros au 31/12/2014 et 23 milliers d'euros au 31/12/2015.

Les stocks ont fait l'objet d'une dépréciation, principalement sur les produits qui portent sur un projet pour lequel la Société a fait un constat d'échec.

<b>STOCKS</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Matières premières	23	35
Produits intermédiaires		
Produits finis		
<b>Valeur nette totale</b>	<b>23</b>	<b>35</b>

### 3.6. Créances clients

<b>CREANCES CLIENTS</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Valeur brute	5 150	158
Dépréciation		
<b>Valeur nette totale</b>	<b>5 150</b>	<b>158</b>

Certaines créances client sont non échues. Elles concernent les contrats de collaboration.

### 3.7. Autres actifs courants

<b>AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Crédit d'impôt recherche	6 768	
Créances de TVA	637	356
Fournisseurs débiteurs	330	109
Charges constatées d'avance	676	288
Carry-back	333	
Divers	4	12
<b>Total Autres Actifs Courants</b>	<b>8 747</b>	<b>765</b>

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Elle comptabilise ainsi en créance en fin de période le montant calculé sur les dépenses éligibles de l'année. Compte tenu des déficits réalisés jusqu'en 2013, la Société n'a pu imputer cette créance sur son IS et a donc demandé le remboursement qu'elle a obtenu l'année suivante. Pour l'exercice 2014, et compte tenu du résultat fiscal bénéficiaire dans les comptes sociaux, le CIR a été imputé en déduction de l'impôt sur



les sociétés. En 2015, le résultat fiscal étant déficitaire, le CIR a été comptabilisé en actif courant pour 6,8 millions d'euros.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes.

Le poste divers comprend, outre les créances sociales et autres créanciers divers, les subventions à recevoir.

### 3.8. Classement et juste valeur des actifs financiers

ACTIFS FINANCIERS (en milliers d'euros)	2015		Valeur au bilan selon IAS 39			2015
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste Valeur
Actifs financiers non courants						
Créances clients	5 150			5 150		5 150
Autres actifs financiers courants	8 747			8 747		8 747
Trésorerie disponible	61 954	61 954				61 954
Equivalents de trésorerie (OPCVM)	10 108	10 108				10 108
<b>Total actifs</b>	<b>85 960</b>	<b>72 062</b>	<b>0</b>	<b>13 898</b>	<b>0</b>	<b>85 960</b>

ACTIFS FINANCIERS (en milliers d'euros)	2014		Valeur au bilan selon IAS 39			2014
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste Valeur
Actifs financiers non courants						
Créances clients	158			158		158
Autres actifs financiers courants	765			765		765
Trésorerie disponible	43 495	43 495				43 495
Equivalents de trésorerie (OPCVM)	6 304	6 304				6 304
<b>Total actifs</b>	<b>50 724</b>	<b>49 800</b>	<b>0</b>	<b>924</b>	<b>0</b>	<b>50 724</b>

Les seuls actifs financiers à la juste valeur sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, composés de FCP, comptes à terme cotés sur un marché actif et compte rémunéré : ils constituent ainsi des actifs financiers à la juste valeur de niveau 1.

### 3.9. Capitaux propres

Afin de faciliter la lecture entre les deux périodes, le nombre d'actions de l'exercice 2011 a été retraité pour tenir compte de la décision prise par l'assemblée générale du 24 octobre 2011 de diviser par 10 la valeur nominale des actions composant le capital social et d'attribuer 10 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune pour une action d'une valeur nominale de 1 euro anciennement détenue.

#### Capital social

La Société a été créée le 22 décembre 2005. Le capital de l'intégralité des actions émises a été libéré. La société détient des actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité.

Suite à l'introduction en bourse en février 2012, les actions de préférence ont été converties en actions ordinaires et les BSA Ratchet sont devenus caduques.

	Nombre d'actions (*)	dont actions ordinaires	dont actions de préférence - catégorie A	dont actions de préférence - catégorie B	Nominal (Euros)
<b>Au 1er janvier 2007</b>	<b>140 000</b>			<b>140 000</b>	<b>1 400 000</b>
19/10/2007 - Augmentation de capital	93 339		93 339		933 390
20/12/2007 - Augmentation de capital	46 668		46 668		466 680
22/10/2009 - Réduction de valeur nominal					-2 520 063
22/10/2009 - Augmentation de capital	119 007		119 007		119 007
20/01/2010 - Attribution d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
06/04/2010 - Augmentation de capital	5 424		5 424		5 424
06/06/2010 - Attribution d'actions gratuites	140	140			140
18/06/2010 - Augmentation de capital	1 283		1 283		1 283
10/12/2010 - Augmentation de capital	37 630		37 630		37 630
04/03/2011 - Attribution d'actions gratuites	1 050	1 050			1 050
17/06/2011 - Attribution d'actions gratuites	140	140			140
24/10/2011 - Réduction de valeur nominal et augmentation nbre d'actions	4 011 579	21 420	2 730 159	1 260 000	0
15/12/2011 - Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
14/02/2012 - Emission d'actions IPO	1 592 798	1 592 798			159 280
14/02/2012 - Conversion des actions de préférence en actions ordinaires		4 433 510	-3 033 510	-1 400 000	0
07/03/2012 - Attribution d'actions gratuites	10 500	10 500			1 050
17/03/2012 - Emission d'actions IPO	130 268	130 268			13 027
15/06/2012 - Attribution d'actions gratuites	2 800	2 800			280
19/12/2012 - Attribution d'actions gratuites	2 800	2 800			280
26/03/2013 - Attribution d'actions gratuites	8 400	8 400			840
18/06/2013 - Attribution d'actions gratuites	2 800	2 800			280
13/12/2013 - Attribution d'actions gratuites	2 800	2 800			280
02/04/2014 - Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
07/12/2014 - Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
15/12/2014 - Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
12/02/2015 - Attribution de BSA	700	700			70
03/03/2015 - Attribution de BSPCE	700	700			70
27/03/2015 - Attribution de BSPCE	1 400	1 400			140
31/03/2015 - Augmentation capital via placement privé	621 887	621 887			62 189
31/03/2015- Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
28/07/2015- Attribution BSPCE	2 800	2 800			280
16/12/2015- Attribution d'actions gratuites	1 400	1 400			140
					0
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>6 846 363</b>	<b>6 846 363</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>684 636</b>

### Bon de souscription d'actions

Des options sur actions ont été attribuées (i) à certains salariés et dirigeants sous formes de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE ») (ii) à deux administrateurs indépendants du conseil d'administration sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA ») et (iii) à des consultants scientifiques sous forme de bons de souscription d'actions (« BSA »).

Les principales caractéristiques liées aux bons de souscription d'actions et les principales hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur de l'option sur la base du modèle Black & Sholes sont les suivantes :

situation au 31/12/2015	BSPCE <sub>12-2013</sub> Plan N°1	BSPCE <sub>12-2013</sub> Plan N°2	BSA <sub>12-2013</sub>	BSPCE 2014 Plan N°1	BSPCE 2014 Plan N°2	BSPCE 2014 "Dirigeants"
Bénéficiaires	salariés	salariés	administrateurs indépendants	salariés	salariés	Salariés et Dirigeants
Nombres de Bons émis	28 000	22 400	20 000	14 000	5 600	100 000
Nombre de Bons attribués	28 000	22 400	20 000	14 000	5 600	100 000
Nombres de Bons souscrits	28 000	22 400	20 000	14 000	5 600	100 000
Date de l'assemblée Générale	18/06/2013			24/06/2014		
Date du conseil d'administration	13/12/2013			25/09/2014		
Prix d'émission	gratuit			gratuit		
Prix d'exercice	05/01/1900			34,99 €		
Date limite d'exercice des bons	13/12/2023			25/09/2024		
Point de départ d'exercice des options	1/4 : 1er janv 2014 1/4 : 1er janv 2015 1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2017	1/4 : 1er janv 2015 1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2017 1/4 : 1er janv 2018	3 333 au 1er janv 2014 3 333 au 1er janv 2015 3 333 au 1er janv 2016	1/4 : 1er janv 2015 1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2018	1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2017 1/4 : 1er janv 2018 1/4 : 1er janv 2019	Vesting immédiat au 1er janv 2015, suite à la réalisation de conditions prévues au Plan
Parité	1 Bon pour une action			1 Bon pour une action		
Rendement en dividende	néant			néant		
Volatilité	67%			97%		
Taux de rendement sans risque	2% (iBoxx Sovereign AA 7-10)			0,9% (iBoxx Sovereign AA 7-10)		

situation au 31/12/2015	SO 2015 Plan N°1	SO 2015 Plan N°2	BSPCE Plan N°1
Bénéficiaires	salariés	salariés	Dirigeant
Nombres de Bons émis	10 000	4 000	40 000
Nombre de Bons attribués	10 000	4 000	40 000
Nombres de Bons souscrits	10 000	4 000	40 000
Date de l'assemblée Générale	24/06/2014	12/11/2015	12/11/2015
Date du conseil d'administration	31/03/2015	16/12/2015	16/12/2015
Prix d'émission	gratuit	gratuit	gratuit
Prix d'exercice	55,64 €	71,12 €	74,60 €
Date limite d'exercice des bons	31/03/2025	16/12/2025	16/12/2025
Point de départ d'exercice des options	1/4 : 1er janv 2016 1/4 : 1er janv 2017 1/4 : 1er janv 2018 1/4 : 1er janv 2019	1/4 : 1er janv 2017 1/4 : 1er janv 2018 1/4 : 1er janv 2019 1/4 : 1er janv 2020	Vesting immédiat au 16 décembre 2015, suite à la réalisation de conditions prévues au Plan
Parité	1 option pour une action	1 option pour une action	1 Bon pour une action
Rendement en dividende	néant	néant	néant
Volatilité	74%	74%	74%
Taux de rendement sans risque	1% (iBoxx Sovereign AA 7-10)	1% (iBoxx Sovereign AA 7-10)	1% (iBoxx Sovereign AA 7-10)

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge de personnel et charge externe sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2015.

### Actions gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées à certains salariés de la Société depuis 2008. Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

Date d'attribution	23/01/2008	06/06/2008	15/12/2009	05/03/2010	07/12/2010	10/12/2015	16/12/2015	TOTAL
Nombre d'actions gratuites attribuées <sup>(1)</sup>	42 000	5 600	5 600	5 600	5 600	39 150	22 600	126 150
Nombre d'actions gratuites annulées	2 100	-	-	-	-	-	-	2 100
Nombre d'actions gratuites cédées	11 600	-	410	200	-	-	-	12 210
Actions acquises, disponibles ou en cours de conservation	28 300	5 600	5 190	5 400	5 600	-	-	50 090
Actions attribuées mais non encore acquises	-	-	-	-	-	39 150	22 600	61 750

ACTIONS GRATUITES - Date de décision de l'AGE	20/12/2007 23/01/2008				20/12/2007 06/06/2008				20/12/2007 15/12/2009				20/12/2007 05/03/2010				20/12/2007 07/12/2010			
Date d'attribution par le conseil d'administration	2	3	4	5	2	3	4	5	2	3	4	5	2	3	4	5	2	3	4	5
Nombre d'années de vesting	Non	Non	3%	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Condition de performance	10 500	10 500	10 500	10 500	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400
Nombre total d'actions gratuites attribuées	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57
Valeur de l'action à la date d'octroi (Euros)	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57	8,57
Juste valeur d'une action gratuite (Euros)	90	90	90	90	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
Valorisation initiale (milliers d'Euros)																				
Nombre d'actions gratuites à émettre au 31/12/2014																	1 400	1 400		
Nombre d'actions gratuites attribuées																				
Nombre d'actions gratuites annulées																				
Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement																	-1 400	-1 400		
Nombre d'actions gratuites à émettre au 31/12/2015																		1 400		
Charges comptables décembre 2014 (milliers d'Euros)	0				0				2				3				5			
Charges comptables décembre 2015 (milliers d'Euros)													0,4				2			

ACTIONS GRATUITES - Date de décision de l'AGE	12/11/2015 16/12/2015				12/11/2015 16/12/2015				12/11/2015 16/12/2015				12/11/2015 10/12/2015				Total
Date d'attribution par le conseil d'administration	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
Nombre d'années de vesting	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Condition de performance	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	3 150	3 150	3 150	3 150	39 150	39 150	39 150	39 150	126 150
Nombre total d'actions gratuites attribuées	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	70,80	70,80	70,80	70,80	
Valeur de l'action à la date d'octroi (Euros)	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	76,74	70,80	70,80	70,80	70,80	
Juste valeur d'une action gratuite (Euros)	384	384	384	384	384	384	384	384	242	242	242	242	2 772	2 772	2 772	2 772	5 058
Valorisation initiale (milliers d'Euros)																	
Nombre d'actions gratuites à émettre au 31/12/2014																	2 800
Nombre d'actions gratuites attribuées																	0
Nombre d'actions gratuites annulées																	-1 400
Nombre d'actions gratuites attribuées définitivement																	63 150
Nombre d'actions gratuites à émettre au 31/12/2015																	
Charges comptables décembre 2014 (milliers d'Euros)	15				15				19				76				10,4
Charges comptables décembre 2015 (milliers d'Euros)																	127

Le coût des services rendus est comptabilisé en charge de personnel sur la période d'acquisition des droits. La charge s'est élevée à 10,4 milliers d'euros au 31 décembre 2014 et 127 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

## Dividendes

La Société n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices clos.

## Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Fin décembre 2014, 2.323 titres Adocia et 778.747,18 euros en espèces figuraient au compte du contrat conclu entre la Société et Kepler Capital Markets.

Conformément aux termes du contrat de liquidité, la Société a décidé le 10 février 2015 de procéder à une reprise partielle des moyens affectés à ce contrat à hauteur d'un montant de 700.000 euros. Le 10 septembre 2015, les moyens mis à disposition dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Capital Markets S.A ont été augmentés de 200.000 euros.

Au cours de l'exercice 2015, le programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation et de liquidité des titres de la Société. Au 31 décembre 2015, la Société détenait dans le cadre de ce contrat 4.185 actions et 132.740 euros en espèces.

### 3.10. Dettes financières long terme

Au 31 décembre 2014 et 2015, les dettes financières long terme comprennent pour majeure partie des avances remboursables. Le détail de ces avances et modalités de remboursements sont consultables dans la note 3.1 aux annexes des comptes sociaux établis en normes françaises pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2015 présentes au paragraphe 20.3 du présent document de référence.

A fin 2015, la classification en courant et non courant se fait de la manière suivante :

<b>DETTE FINANCIERE</b> (en milliers d'euros)	<b>Courant</b>	<b>Non courant</b>	<b>Total</b>	<b>Dont concours bancaires</b>
Avances remboursables	89	702	791	
Autres dettes financières	46		46	0
<b>Total dettes financières</b>	<b>135</b>	<b>702</b>	<b>839</b>	<b>0</b>

Ci-après, le détail des octrois et remboursement de l'exercice 2015 :

<b>AVANCES REMBOURSABLES</b>	<b>En milliers d'euros</b>	<b>Coût historique</b>	
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>2 301</b>	<b>2 441</b>	<b>( A )</b>
<i>Part à Long terme</i>	728		
<i>Part à court terme</i>	1 573		
Octroi de l'exercice			
Remboursement de l'exercice	(500)	(500)	
Abandon Oséo lié au constat échec	(1 044)	(1 050)	
Actualisation sur octroi de l'exercice			
Charges financières	35		
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>792</b>	<b>891</b>	<b>( B )</b>
<i>Part à Long terme</i>	702		
<i>Part à court terme</i>	89		

<b>( A ) en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>Inférieur à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Avance Ostéoporose	1 550	1 550		
Avance Insuline (2012)	800		280	520
Avance Coface (2013)	91		91	

<b>( B ) en milliers d'euros</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>Inférieur à 1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Avance Ostéoporose				
Avance Insuline (2012)	800		800	
Avance Coface (2013)	91		91	

### 3.11. Provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	Avantages au personnel	Autres provisions LT	Provisions pour risques et charges - part à moins d'un an	Total
<b>Valeur au 31 décembre 2014</b>	<b>396</b>			<b>396</b>
Dotations	698			698
Reprise avec utilisation				
Reprises sans utilisation				
<b>Valeur au 31 décembre 2015</b>	<b>1 095</b>			<b>1 095</b>

#### Indemnités de départ à la retraite :

La provision pour indemnités de départ à la retraite a été estimée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective 176.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des prestations de retraite sont les suivantes :

IDR (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
<b>Hypothèses économiques</b>		
Taux d'actualisation	2%	1,5%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	entre 5 et 6%	entre 2 et 4%
<b>Hypothèses démographiques</b>		
Âge de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Type de départ à la retraite	Initiative du salarié	Initiative du salarié
Table de mortalité	INSEE 08-10	INSEE 07-09
Taux de charges sociales et fiscales	44,5%	46%
Mobilité annuelle	Moyen ou Fort selon catégories	Moyen ou Fort selon catégories
<b>Provision</b>		
Valeur actuelle des engagements	1 095	396
Versements à un fonds		
<b>Provision comptabilisée au bilan</b>	<b>1 095</b>	<b>396</b>
Coût des services passés de la période	63	63
Charge financière	7	7
Ecarts actuariels	-629	-73
Charge annuelle	<b>70</b>	<b>70</b>

### 3.12. Autres passifs non courants

Le poste « autres passifs non courants » intègre la partie long terme du solde restant à amortir du paiement initial (*up-front payment*) non remboursable reçu de Lilly à hauteur de 50 millions de dollars (40,7 millions d'euros). En norme IFRS, ce montant est comptabilisé en chiffre d'affaires de

manière linéaire sur la durée anticipée du programme de développement clinique, tel qu'anticipé au moment de la signature du contrat. Une partie de ces 40,7 millions d'euros a donc été reconnu en 2014 en chiffre d'affaires à hauteur de 0,4 millions d'euros compte tenu de la date de signature du contrat au 18 décembre 2014 et en 2015 pour 10,7 millions d'euros. Le solde a été comptabilisé en autres passifs courants (partie à moins d'1 an pour 10,8 millions d'euros cf note 3.13) et autres passifs non courants (partie à plus d'1 an pour 18,8 millions d'euros).

### 3.13. Fournisseurs et autres passifs courants

Les passifs courants de la Société s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes auxiliaires	2 303	1 369
Effets à payer		
Factures non parvenues	3 158	1 280
<b>Fournisseurs</b>	<b>5 461</b>	<b>2 649</b>
Clients créditeurs		
Dettes fiscales et sociales	3 950	4 185
Autres dettes	13	17
Produits constatés d'avance	10 848	10 812
<b>Autres Passifs courants</b>	<b>14 811</b>	<b>15 014</b>
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS EXPLOITATION</b>	<b>20 272</b>	<b>17 663</b>

L'intégralité des dettes fournisseurs et des autres passifs courants a une échéance à moins d'un an.

Les dettes fiscales et sociales se décomposent de la façon suivante :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations dues	1 986	1 818
Dettes auprès des organismes sociaux	1 489	1 207
Taxe sur la valeur ajoutée		
Autres dettes fiscales et sociales	475	1 159
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>3 950</b>	<b>4 184</b>

Les rémunérations dues et les dettes auprès des organismes sociaux au 31 décembre 2015 intègrent les primes attribuées au titre de l'exercice 2015 et versée en 2016. Sur 2014, ce poste intégrait également la participation des salariés au bénéfice de l'entreprise et les charges sociales s'y rapportant du fait d'un résultat social bénéficiaire.

Les autres dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2015 incluent la contribution patronale des plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés. En 2014, elles intégraient l'impôt sur les sociétés au titre du résultat fiscal bénéficiaire ainsi que la CVAE.

### 3.14. Passifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie
			Juste valeur par résultat   Dettes au coût amorti
Avances remboursables	702	702	702
Dettes financières			
Autres passifs non courants	18 839	18 839	18 839
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>19 541</b>	<b>19 541</b>	<b>19 541</b>
Avances remboursables court terme	89	89	89
Dettes financières court terme	46	46	46
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 461	5 461	5 461
Autres dettes	3 963	3 963	3 963
Produits constatés d'avance	10 848	10 848	10 848
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>20 407</b>	<b>20 407</b>	<b>20 407</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>39 949</b>	<b>39 949</b>	<b>39 949</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2014		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie
			Juste valeur par résultat   Dettes au coût amorti
Avances remboursables	728	728	728
Dettes financières			
Autres passifs non courants	29 568	29 568	29 568
<b>Total passifs financiers non courants</b>	<b>30 296</b>	<b>30 296</b>	<b>30 296</b>
Avances remboursables court terme	1 573	1 573	1 573
Dettes financières court terme	111	111	111
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 649	2 649	2 649
Autres dettes	4 202	4 202	4 202
Produits constatés d'avance	10 812	10 812	10 812
<b>Total passifs financiers courants</b>	<b>19 347</b>	<b>19 347</b>	<b>19 347</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>49 643</b>	<b>49 643</b>	<b>49 643</b>



### 3.15. Résultat opérationnel

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Contrats de recherches et revenus de licences	3.16	36 936	704
Subventions, financements publics et crédit d'impôt	3.17	7 818	3 459
<b>Produits</b>		<b>44 753</b>	<b>4 163</b>
Achats consommés		(1 133)	(961)
Charges de personnel	3.19	(12 690)	(11 025)
Charges externes	3.18	(20 119)	(8 319)
Impôts et taxes		(240)	(622)
Dotations aux amortissements & provisions	3.20	(468)	(397)
Autres produits et charges opérationnels courants		0	(0)
<b>Charges opérationnelles</b>		<b>(34 651)</b>	<b>(21 324)</b>
<b>RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b>		<b>10 103</b>	<b>(17 161)</b>
Charges et produits opérationnels non courants			
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>		<b>10 103</b>	<b>(17 161)</b>

Répartition des charges par destination :

<b>CHARGES PAR DESTINATION</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	31/12/2015	31/12/2014
Frais de recherche et développement	(28 625)	(17 006)
Frais administratifs et frais généraux	(6 025)	(4 319)
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(34 651)</b>	<b>(21 324)</b>

Les frais de recherches et développements se décomposent comme suit :

<b>FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	31/12/2015	31/12/2014
Achats consommés	(1 133)	(953)
Charges de personnel	(8 312)	(7 390)
Charges externes	(18 588)	(7 802)
Impôts et taxes	(187)	(510)
Dotations aux amortissements & provisions	(405)	(350)
<b>Total frais de recherche et développement</b>	<b>(28 625)</b>	<b>(17 006)</b>

### 3.16. Chiffre d'affaires

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Contrats de recherche	17 048	321
Revenus de licences	19 888	383
Autres		
<b>Total</b>	<b>36 936</b>	<b>704</b>

Le chiffre d'affaires est composé :

- Au titre des contrats de recherche : des revenus qui s'établissent pour l'année 2015 à 16,8 millions d'euros et reflètent principalement la prise en charge par Lilly de toutes les dépenses internes et externes engagées par Adocia dans le cadre du développement du projet licencié. L'an dernier, la même période, les revenus de 0,3 million d'euros étaient constitués uniquement des contrats de faisabilité portant sur la formulation des anticorps monoclonaux. Au cours de l'année 2015, ces contrats se sont poursuivis et ont généré un montant de 0,2 million d'euros.
- Au titre des licences : des revenus générés qui s'établissent à 19,9 millions d'euros et comprennent :
  - 1) l'amortissement comptable à hauteur de 10,7 millions d'euros du paiement initial (up-front payment) de 50 millions de dollars reçu de Lilly fin décembre 2014. En normes IFRS, ce paiement est comptabilisé en revenu de licence de manière linéaire sur la durée du développement prévue au contrat. L'an dernier, cet amortissement avait faiblement impacté les comptes (0,4 million d'euros) compte tenu de la date de signature du contrat au 18 décembre 2014.
  - 2) Le paiement d'étape de 10 millions de dollars, soit 9,2 millions d'euros, reçu de Lilly suite à la réussite de l'étude clinique pilote de bioéquivalence. Il s'agit du premier paiement d'étape reçu au titre du contrat qui prévoit un montant potentiel de 520 millions de dollars de jalons de développement et de jalons commerciaux.

### 3.17. Autres revenus

<b>AUTRES REVENUS</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Financements de projets	1 050	0
Crédit impôt recherche	6 768	3 461
Autres		(2)
<b>Total</b>	<b>7 818</b>	<b>3 459</b>

L'avance remboursable de Bpifrance Financement pour le projet de reconstruction osseuse (ostéoporose) d'un montant initial de 2,25 millions d'euros a été soldée au cours de l'exercice.

Suite à l'échec partiel de ce projet constaté en 2015, un montant de 1,050 million d'euros a ainsi fait l'objet d'un abandon de créances par Bpifrance et a été porté en subvention. Le solde non remboursé de l'avance (0,5 million d'euros) a été réglé par Adocia au 30 septembre 2015.

### 3.18. Autres achats et charges externes

Ce sont principalement les études in-vivo, les études cliniques, les loyers ainsi que toutes les charges de fonctionnement de la Société.

### 3.19. Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Salaires et indemnités	6 966	8 769
Charges sociales	5 724	2 256
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>12 690</b>	<b>11 025</b>

<b>EFFECTIFS</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Techniciens	51	37
Cadres	58	43
<b>Effectif total</b>	<b>109</b>	<b>80</b>

Au 31 décembre 2015, la Société comptait 40 chercheurs titulaires d'un doctorat.

Plus de 80% des effectifs sont directement affectés aux opérations de recherche et développement.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation acquis à fin décembre 2014 s'élevait à 5 476 heures. Ce dispositif a été supprimé au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et remplacé par le compte personnel de formation. La gestion des comptes ne se fait plus par l'entreprise mais par la Caisse des Dépôts et Consignations.

### 3.20. Amortissements et pertes de valeurs

Les dotations nettes aux amortissements et aux provisions s'analysent de la façon suivante :

<b>AMORTISSEMENT ET PERTE DE VALEUR</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Dotations immobilisations corporelles	424	351
Dotations immobilisations incorporelles		
Dotations immobilisations crédit-bail	45	45
<b>Amortissement et provisions sur Immobilisations</b>	<b>468</b>	<b>397</b>
Provisions pour risques et charges (dotations)		
Provisions sur actif circulant (dotations)		
Reprises		
<b>Dotations/Reprises aux Amortissements et Provisions</b>	<b>468</b>	<b>397</b>

### 3.21. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

<b>RESULTAT FINANCIER</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 548	608
Intérêts calculés sur avances conditionnées	(37)	(71)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>2 511</b>	<b>537</b>
Pertes et Gains de change		
Autres produits et charges financières	(393)	(13)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>2 118</b>	<b>524</b>

### 3.22. Impôts sur les sociétés

L'an dernier, avec un chiffre d'affaires comptabilisé dans les comptes sociaux à hauteur de 41 millions d'euros, la Société avait dégagé un bénéfice fiscal avant impôts de 24,8 millions d'euros. L'imputation des déficits reportables étant limitée à un montant maximum de 12,9 millions d'euros, le bénéfice fiscal s'élevait alors à 11,9 millions euros, et a conduit à la comptabilisation d'un impôt au taux de droit commun de près de 4 millions d'euros, associé à une contribution exceptionnelle de 0,1 million d'euros. En 2015, avec un résultat fiscal déficitaire de près de 5 millions d'euros, aucune charge d'impôt n'a été constatée. La Société a imputé une partie de son déficit fiscal sur le résultat de l'exercice précédent, générant ainsi une créance d'impôt (carry-back) de 333 milliers d'euros.

Le montant des déficits fiscaux reportables, après imputation réalisée au titre de l'exercice 2015 s'élève à 41 millions d'euros. Ce report déficitaire n'est pas limité dans le temps. La Société ne pouvant déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber son déficit cumulé, elle ne reconnaît pas d'actif d'impôt différé relatif à ce déficit.

En 2015, avec un résultat fiscal déficitaire de près de 5 millions d'euros, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Le passage du résultat avant impôt à la charge réelle d'impôt dans les comptes consolidés établis en IFRS se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat avant impôt	12 220	(16 637)
Impôt théorique au taux de 34,43%	(4 207)	5 728
Différences permanentes	(2 227)	(34)
Déficit fiscal non activé corrigé de la fiscalité différée	(1 981)	(9 772)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>0</b>	<b>(4 078)</b>
<i>Taux d'impôt réel</i>	<i>0%</i>	<i>25%</i>

Aucun actif d'impôt n'a été reconnu, la Société n'étant pas en mesure de déterminer de façon suffisamment fiable à quel horizon elle pourra résorber ses déficits.

### 3.23. Résultat par action

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Résultat net consolidé (en milliers d'euros)</b>	<b>12 553</b>	<b>(20 715)</b>
Nombre moyens d'actions	6 689 199	6 213 077
<b>Résultat net (perte) par action - en €</b>	<b>1,9</b>	<b>(3,3)</b>
<b>Résultat net (perte) par action - pleinement dilué- en €</b>	<b>1,8</b>	<b>(3,3)</b>

Les instruments de capitaux propres en circulation ne sont pas intégrés dans le calcul du résultat par action car en raison des pertes de la Société sur les exercices, ils sont considérés comme anti-dilutifs.

### 4. Parties liées et rémunération des mandataires sociaux

Les principales parties liées sont les principaux dirigeants de la Société, ainsi que ses administrateurs.

Les rémunérations versées aux parties liées sont décrites dans le tableau ci-après.

en milliers d'euros	31/12/2015	31/12/2014
Avantage court terme	1 107	965
Avantage postérieurs à l'emploi	82	51
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0
Paiement fondé sur des actions	2 240	2 015
<b>TOTAL</b>	<b>3 429</b>	<b>3 031</b>

### 5. Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison d'une variation des taux de changes. La stratégie de la Société est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

Jusqu'à présent, la Société était peu exposée à la variation du taux de change euro dollar US. Du fait de la signature fin 2014 de l'accord de licence et de collaboration avec le groupe pharmaceutique américain Lilly, la société peut être amenée à réaliser des opérations de couvertures de change euro-dollar US et à conclure des opérations de vente à terme.

La Société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité résulte dans une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à nouveau à une politique adaptée de couverture de ces risques.

#### **Risque de crédit**

Les créances liées aux subventions publiques et crédit d'impôt recherche présentent un risque de crédit jugé non significatif au regard de l'historique de la société.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Concernant ses clients, la Société estime être peu exposée au risque de crédit compte tenu de la nature des clients avec lesquels elle est en partenariat (grands groupes pharmaceutiques mondiaux). En outre, elle a mis en place des politiques lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié.

#### **Risque de liquidité**

Le financement de la Société est réalisé dans le cadre d'une politique mise en œuvre par la Direction Financière.

La structure du financement de la Société est principalement basée sur des fonds propres, le recours à des financements publics (Bpifrance Financement – ex OSEO) et une introduction en bourse.

#### **Risque de taux**

La Société ne présente pas d'endettement auprès d'établissement financier et ne présente donc aucun risque de taux.

#### **Risque sur actions**

La Société ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### **6. Engagements hors bilan**

Néant